

---

Procès-Verbal du Conseil Municipal

---

**Séance du 25 Mars 2022**

---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq Mars, à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Gaultier, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARTIER, Maire.

**Etaient présents** : Bruno CHARTIER, Sonia LIEZARD-RULLAUD, Jean-Marc SCHMITT, Anne-Sophie COURTEL, Thierry GREGOIRE, Ginette MILLET, Michel DENAIS, Manon FAURIE, Sylvie HARDY, Yvonne LHUILIER Gilles CHARTIER, Nicolas BOUTIN, Fabrice MERLAUD, Marie-Laure PIGET, Daniel MEUNIER,

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

- Julien LEMAITRE ayant donné pouvoir à Sonia LIEZARD-RULLAUD
- Stéphanie DEVERSON-BORDEAU ayant donné pouvoir à Sylvie HARDY
- Christian LAFOND ayant donné pouvoir à Daniel MEUNIER

**Absente** :

- Fabienne BOULAY

**Secrétaires de séance** : Gilles CHARTIER et Manon FAURIE

Monsieur Chartier procède à l'appel des participants et constate que le quorum est atteint, il donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur Chartier demande si tout le monde a pris connaissance du Procès-Verbal du 10 Décembre 2021.

Le conseil approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 10 Décembre 2021

Monsieur Chartier donne lecture d'une décision prise depuis le dernier Conseil Municipal à savoir :

**- Souscription d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre Ouest.**

Monsieur Chartier explique que la ligne de trésorerie a été prise par précaution. Pour le moment nous n'en avons pas besoin. Le Crédit Agricole a maintenu les mêmes taux que l'année passée.

Les délibérations sont ensuite abordées.

**Approbation du Compte de Gestion 2021**

Monsieur Schmitt prend la parole pour présenter le compte de gestion et le compte administratif. Le compte de gestion est établi par le trésorier pour le compte de la commune, il doit refléter le compte administratif.

### Fonctionnement :

Monsieur Schmitt explique que les recettes en 2021 se sont montées à 1 716 584,25 € et les dépenses à 1 508 727,40 € soit un excédent de 207 856,85 €. A cela il faut rajouter le report de 2020 soit un excédent de 236 688,53 € ce qui fait un résultat définitif de 444 545,38 €

### Investissements :

Pour 2021, les recettes s'élèvent à 213 457,35 € et les dépenses à 315 744,57 € soit un déficit de 102 287,22 €. A cela il faut rajouter le report de 2020 soit un déficit de 138 042,19 € ce qui fait un résultat définitif de -240 329,41 €

Soit un résultat global de clôture pour l'exercice 2021 de +204 215,97 €

Suite à ses explications, Monsieur Schmitt fait procéder au vote :

15 Pour

0 Contre

3 abstentions.

### **Approbation du Compte Administratif 2021**

Monsieur Chartier quitte la pièce car il ne prend pas part au vote.

Monsieur Schmitt souligne qu'une note de présentation et un tableau récapitulatif ont été joints au projet de délibération.

Il précise :

*- les dépenses de fonctionnement sont un peu moins élevées que celles de 2020.*

Pour les charges à caractère générales :

Au niveau de l'entretien, il y a eu quelques travaux à faire notamment sur la barrière du camping, Des frais sur la balayeuse. Il y a eu également des frais de communication pour l'installation de box.

Pour les charges du personnel : elles restent à peu près stables.

*- les recettes de fonctionnement comprennent les impôts locaux, les sommes encaissées au titre des prestations fournies (recette cantine, salle des fêtes...)*

Nous avons eu un deuxième versement de la CAF de 5 700 € en lien avec le COVID.

Les travaux en régie sont faibles cette année.

*- les dépenses d'investissement*

Les gros investissements cette année qui ont été passés sont : les silos Patinet, la plantation des arbres, le giratoire, panneaux de signalisation, aménagement de la voirie, travaux école primaire, jeux de terrain du city stade, véhicule service techniques, mobiliers...

### *- les recettes d'investissement*

Ce sont les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et la TVA récupérer sur les investissements de l'année précédente.

Le montant total de l'endettement au 31 Décembre 2021 est de 1 642 903,31 €.

La dette par habitant au 31 Décembre 2021 est de 895 € contre 960 € au 31 Décembre 2020.

### Résultat de clôture de l'exercice 2021

Résultat de clôture section de fonctionnement : + 444 545,38 €

Résultat de clôture section investissement : - 240 329,41 €

Résultat global du compte administratif 2021 : - 204 215,97 €

Sonia Rullaud précise que des dégradations ont été faites au city park, une plainte a été déposée. Elle a demandé à ce que les gendarmes passent régulièrement.

A l'issue du débat, Monsieur Schmitt fait procéder au vote :

*14 Pour*

*0 Contre*

*3 abstentions.*

### Affectation de résultat 2021

Le résultat de l'exercice 2021 est de 444 545,38 € en fonctionnement. Nous proposons de couvrir nos besoins de financement en investissement de 240 329,41 €.

Le surplus de 204 215,97 € sera affecté en recette de fonctionnement et sera porté sur la ligne budgétaire n° 002

L'affectation de résultat 2021 est voté par *15 voix pour et 3 abstentions.*

Monsieur Chartier précise qu'à la date d'aujourd'hui nous avons une trésorerie de 203 787,67 € et le 31 lorsque tout sera payé celle-ci sera de 168 017 €.

### Vote des taux des taxes directes locales

Monsieur Chartier propose de ne pas modifier les taux par rapport à 2021.

La taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,77 €

La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,31 %

Monsieur Chartier procède au vote du conseil municipal, *unanimité.*

## **Subventions versées aux associations au titre de l'année 2022**

Monsieur Grégoire précise que sur le tableau nous avons la trésorerie de chaque association.

Nous proposons les subventions mentionnées dans le projet de délibération.

Une subvention exceptionnelle a été proposée pour l'organisation du congrès départemental des pompiers qui aura lieu en Mai 2023.

Monsieur Chartier précise que c'est une première demande, l'année prochaine suivant leurs besoins on pourra éventuellement compléter cette subvention.

Gilles Chartier demande pourquoi des associations avec peu d'adhérents ont des subventions différentes ? Il précise qu'il préférerait que pour les petites associations il y ait un montant identique, sans écart.

Monsieur Grégoire précise que les subventions n'ont pas été réduites les années précédentes.

Monsieur Chartier rajoute que la trésorerie est variable selon le type d'associations. Les appels de fonds selon les associations ne se font pas aux mêmes dates. Chaque dossier est étudié. Il précise que des associations ont moins parce qu'elles n'ont pas uniquement des adhérents de Saint-Gaultier.

Mme Piget souligne qu'il y a des fédérations qui n'aident pas les associations.

le conseil municipal approuve par *15 voix pour et 3 abstentions les subventions versées au titre de l'année 2022.*

## **Création d'un poste d'agent des services techniques.**

Monsieur Chartier explique qu'un agent de 2<sup>ème</sup> classe a pris le poste de l'encadrement de l'équipe des services techniques depuis le 1<sup>er</sup> Avril 2021.

Il est moins disponible pour le travail sur le terrain en raison des tâches administratives. De plus, un agent va partir à la retraite le 1<sup>er</sup> Mai prochain Dans ce contexte Monsieur Chartier propose de créer un poste d'Adjoint Technique à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2022

Monsieur Chartier demande si tout le monde est d'accord : *Unanimité.*

## **Mise à jour du tableau des emplois.**

Considérant la création d'emploi, Monsieur Chartier précise que nous devons mettre à jour le tableau des emplois. L'agent qui part à la retraite est toujours dans le tableau puisqu'il ne partira qu'au 1<sup>er</sup> Mai. On ne pourra le supprimer qu'au prochain conseil en effectif présent mais le garder en effectif budgétaire.

Dans les effectifs budgétaires nous avons 3 postes d'Adjoints Techniques pour les services techniques mais il n'y a plus qu'une personne en poste car un agent a demandé une disponibilité de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> Mars.

Monsieur Chartier rejoute qu'une publicité a été lancée pour recruter 2 agents, on arrive à terme et il y a quelques demandes.

Il y a un réel besoin de recruter aux services techniques.

*Unanimité du conseil.*

Les délibérations sont épuisées nous passons aux questions diverses.

Nous devons communiquer concernant la protection sociale complémentaire des agents.

L'ordonnance du 17 Février 2021 modifie les modalités de participation des employeurs publics aux frais liés à la complémentaire santé et à la prévoyance des agents.

Je vous invite à lire la note qui a été rédigée en ce sens.

Le débat n'est pas soumis au vote, c'est une information.

A l'heure actuelle la commune participe à hauteur de 5 € par agent au maintien de salaire (depuis 2012) en cas d'arrêt maladie de plus de 3 mois.

Monsieur Chartier rajoute que pour le moment nous sommes dans le flou puisque la nouvelle ordonnance attend encore ses décrets d'application.

Il reste à déterminer quels seront les montant de référence.

Il y aura obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats de prévoyance des agents en 2025 (à hauteur de 20 % minimum d'un montant de référence) et aux contrats santé en 2026 (à hauteur de 50 % minimum d'un montant de référence).

On pourra faire un contrat groupe ou laisser chaque agent choisir sa mutuelle à condition qu'elle soit labélisée.

Lorsque nous en serons plus il faudra consulter les agents pour connaître leur choix.

Deuxième sujet que je souhaiterais aborder c'est un problème avec la Communauté de Communes

Nous avons reçu le 15 Décembre dernier les différentes questions qui devaient être abordées pour la séance du 16 Décembre. Entre autres l'augmentation des ordures ménagères à hauteur de 8,26 %. J'ai voté contre.

Dans la délibération envoyée à la Préfecture il y avait une pièce qui ne nous a jamais été présentée : le changement de tarif pour les bailleurs sociaux.

Nous nous sommes rendus compte que les locataires SCALIS avaient reçu en Janvier une avance Ordures Ménagères sur la quittance de loyer.

Les locataires des bailleurs sociaux ne payent plus au nombre de personne mais au nombre de pièces...

Ce qui n'avait pas été vu lors du conseil communautaire.

Je suis intervenu lors du conseil communautaire suivant le 24 Février en lisant une lettre ouverte que vous avez en votre possession. J'ai refusé de voter le Procès-Verbal du 16 Décembre ainsi que Sonia Rullaud.

Je me suis entretenu depuis avec Vincent Millan par écrit et au téléphone et celui-ci a reconnu qu'il y avait eu une erreur mais il ne voulait pas faire marche arrière.

J'avais des contacts réguliers avec les bailleurs sociaux confrontés aux mêmes problèmes.

Lundi dernier à l'issue d'une réunion « Petites Villes de Demain », il m'a informé que cette nouvelle tarification qui n'a pas lieu d'être et qui est appliquée par SCALIS et l'OPHAC sans mandat ni contrat serait annulée. La délibération sera prise au prochain conseil communautaire.

Nous repartirons sur les mêmes bases, les factures seront établies aux nombres de personnes et plus aux nombres de pièces du logement. Pour que cela soit équitable avec les locataires et propriétaires du privé.

J'aimerais ensuite parler de l'Hôpital du Blanc.

Après la maternité qui a été fermée et jamais remplacée par un centre périnatal, des chirurgiens sont partis. Les services ne sont plus assurés et on va arriver progressivement à une « mort » de l'hôpital.

Il y aussi un problème de direction commune avec l'hôpital de Châteauroux.

Début Mars j'ai eu une réunion à Ciron avec de nombreuses communes et il a été décidé d'envoyer un courrier au premier Ministre. Il faut être vigilant sur cette situation.

Monsieur Chartier termine en informant le Conseil municipal que le Préfet viendra à Saint-Gaultier le 5 Avril prochain. Il y aura des questions diverses (usine électrique, gendarmerie...) qu'il abordera avec lui puis ils visiteront le collège, l'usine électrique et les bords de l'Illon.  
Il précise qu'il y a un acquéreur pour l'usine électrique.

Le 15 Mai se tiendra le concert de l'Association « Interlude » dans le cadre de « Musique et Théâtre au Pays ».

Fin de séance 21h50